

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1588

84 - Vaucluse

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras

COMITÉ RÉGIONAL DE TOURISME ÉQUESTRE PROVENCE - ALPES - COTE-D'AZUR.

Objet : le Comité régional de tourisme équestre a pour objet dans sa circonscription de développer le goût et la pratique du Tourisme Équestre, de la randonnée, des raids, de l'équitation et de l'attelage de loisirs sous toutes leurs formes, et, d'une manière générale, de régir et organiser toutes activités de loisirs et de tourisme liées à l'utilisation des équidés en pleine nature, ainsi que les manifestations équestres relatives à ces spécificités ; de défendre les chemins et sentiers et leur libre utilisation, la création d'itinéraires de randonnée équestre et de relais d'étape ; d'orienter et coordonner l'activité des centres de tourisme équestre, de randonnées et d'équitation de loisirs et des relais équestres ; De représenter et de défendre les intérêts matériels et moraux des cavaliers ou des structures les représentant auprès de toutes instances, en tous lieux et toutes communes ; de développer toutes actions en faveur de l'environnement et de sa protection, en liaison étroite avec les ministères et administrations concernés et tous partenaires œuvrant dans le même esprit ; de participer aux actions de développement économiques et touristiques dans le cadre de l'aménagement du territoire en liaison avec les ministères, administrations et partenaires concernés ; de respecter et faire respecter à ses adhérents, les règles d'encadrement, les règles de disciplines, les règles contre le dopage humain, les règles contre le dopage animal, les règles d'hygiène, et les règles de sécurité ; d'assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense, s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la Charte d'éthique et de déontologie établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ; Les missions du Comité régional de tourisme équestre sont exercées dans le cadre de la délégation accordée par la Fédération Française d'Equitation et concernent en particulier : la contribution à l'organisation des formations ; l'organisation et la coordination des calendriers d'activité ; la définition des éventuelles applications de tous les règlements concernant les activités équestres lorsque ceux-ci le prévoient ; l'organisation d'actions de promotion des activités de tourisme équestre : l'édition et la publication de tout document ; la participation à tous les organismes

par affiliation ou convention afin de promouvoir les activités de tourisme équestre ; toutes les missions confiées au CNTE par la FFE et applicables dans le cadre de la convention qui les lie

Siège social : Route de Flassan, 385, chemin de la Talaine, 84410 Bédoin.

Date de la déclaration : 27 février 2018.